

01.12.2022 - 08:00 Uhr

Susanne Müller Ineichen nouvelle directrice



Lucerne (ots) -

Le 24 novembre 2022, le conseil de fondation de l'Office de médiation de l'assurance-maladie a élu Madame Susanne Müller Ineichen comme nouvelle directrice de l'Office de médiation dont le siège est à Lucerne. Madame Müller Ineichen prendra la direction de l'Office le 1er août 2023.

Lors de sa séance du 24 novembre 2022, le conseil de fondation de l'Office de médiation de l'assurance-maladie a réglé la succession de Madame Morena Hostettler Socha, actuelle directrice de l'Office de médiation à Lucerne. À cette occasion, le conseil de fondation a élu Mme Susanne Müller Ineichen, née en 1968, de Rothenburg (LU), comme nouvelle médiatrice. Madame Müller Ineichen est avocate et travaille à l'Office de médiation depuis février 2019. Début 2021, Mme Müller Ineichen a été élue suppléante de la titulaire actuelle du poste.

Après avoir terminé ses études et sa formation d'avocate, Madame Müller Ineichen a travaillé comme greffière au tribunal d'arrondissement de Lucerne et au tribunal administratif du canton de Lucerne. Par la suite, elle a travaillé pendant plusieurs années dans les services juridiques de la Concordia Assurance-maladie, de la SUVA ainsi que de la CSS Assurance. Le domaine de la protection des données a constitué un point central de son activité. Outre de nombreuses formations continues, Madame Müller Ineichen a également suivi la formation de spécialiste en assurance-maladie organisée par santésuisse et obtenu le brevet correspondant en 2021.

Mme Müller Ineichen entrera en fonction le 1er août 2023 et remplacera Mme Morena Hostettler Socha, qui prendra une retraite bien méritée à cette date.

Pour de plus amples informations :

aCN Heinz Brand, Président de l'Office de médiation de l'assurance-maladie, 079 646 11 45

Activité de la fondation

La tâche principale de la Fondation de l'Office de médiation consiste à dissiper les malentendus entre les assurés et les assureurs et à trouver des solutions en cas de divergences d'opinion. Sa compétence s'étend aussi bien à l'assurance-maladie obligatoire (AOS) qu'aux assurances complémentaires et aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie gérées par les sociétés partenaires des assureurs-maladie. Son objectif est d'aider gratuitement et de manière non bureaucratique les assurés à résoudre leurs problèmes avec les assureurs et d'éviter les procédures judiciaires. L'Office de médiation est actif dans toute la Suisse.

Contact:

aCN Heinz Brand
Président de l'Office de médiation de l'assurance-maladie
079 646 11 45

Medieninhalte



Susanne Müller Ineichen / Texte complémentaire par ots et sur www.presseportal.ch/fr/nr/100093301 / L'utilisation de cette image est pour des buts rédactionnels gratuite. Publication sous indication de source: "obs/Ombudsstelle Krankenversicherung"

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100093301/100899448> abgerufen werden.